

TEXTE ADOPTÉ n° 725

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIÈME LÉGISLATURE
session ordinaire de 2001-2002

20 novembre 2001

projet de loi

*autorisant la ratification du **traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique** (ensemble un procès-verbal d'accord sur la représentation).*

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 377 (1999-2000), 69 et T.A. 38 (2000-2001).

Assemblée nationale : 2814 et 3306.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée la ratification du traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (ensemble un procès-verbal d'accord sur la représentation), signé à Paris le 23 avril 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 novembre 2001.

Le Président,

Signé : Raymond FORNI

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2814.